



Saint-Maximin
la-Sainte-Baume

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL 2016

Présents : C. LANFRANCHI/DORGAL – H. LANFRANCHI - M. BŒUF - J. FREYNET - H. HENRI – S. LANGLET – O. BARRAU - A-M LAMIA – L. MARTIN - L. ANCOLIO - M. SEBBANI — P. RUSSO – V. GARELLO - A. DEGIOANNI – C. LOMBARD - N. DREVET - F. ALBERT –
J. SILVY/ALIBERT – P. SIMONETTI — C. HATOT/MEDARIAN
P. HRYNDA

Pouvoirs :

H. MARTINEZ	donne pouvoir à	H. LANFRANCHI
D. VERNET	donne pouvoir à	C. LANFRANCHI/DORGAL
M-F BERTIN/MAGHIT	donne pouvoir à	S. LANGLET
A. KANBELLE	donne pouvoir à	M. SEBBANI
M. TISSIER	donne pouvoir à	A-M LAMIA
M. ROBERT/RIONDET	donne pouvoir à	A. DEGIOANNI
C. DEIDDA	donne pouvoir à	J. FREYNET
B. GOMART/JACQUET	donne pouvoir à	C. HATOT/MÉDARIAN
A. DÉCANIS	donne pouvoir à	P. SIMONETTI
G. PEREZ	donne pouvoir à	P. HRYNDA

Absents :

M-P BOUIS/DELHOMELLE
M. GRANIER

M. Arnaud DÉGIOANNI a été désigné secrétaire.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 mars 2016 : adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Décisions et arrêtés 1^{er} trimestre 2016.

48 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2016

La délibération est adoptée à la majorité

49 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 / BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

La délibération est adoptée à la majorité

50 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 / BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

La délibération est adoptée à la majorité

51 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 / BUDGET ANNEXE DE L'EAU

La délibération est adoptée à la majorité

52 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINTE-BAUME MONT-AURÉLIEN / APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

La délibération est adoptée à la majorité

53 – INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAIL NORMAL DE NUIT

La délibération est adoptée à la majorité

54 – CRÉATION DE POSTES

La délibération est adoptée à la majorité

55 – INDEMNITÉ DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS / AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE MONTANT DE L'INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT ANNÉE 2015

La délibération est adoptée à la majorité

56 – MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN ET DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ SUITE À APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La délibération est adoptée à la majorité

57 – RESTAURATION DU FLANC SUD DE LA BASILIQUE SAINTE-MARIE-MADELEINE 4^{ème} CONVENTION ÉTAT / COMMUNE – 3^{ème} TRANCHE CONDITIONNELLE / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS

La délibération est adoptée à la majorité

58 – BASILIQUE RELEVAGE DES GRANDES ORGUES JEAN-ESPRIT ET JOSEPH ISNARD 1772-1774 / APPROBATION DES TRAVAUX DE RELEVAGE DES GRANDES ORGUES / DEMANDE DE SUBVENTIONS

La délibération est adoptée à la majorité

59 – BASILIQUE CHAPELLE DES FONTS BAPTISMAUX / RESTAURATION DU RETABLE / APPROBATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU RETABLE / DEMANDE DE SUBVENTIONS / APPROBATION DU FINANCEMENT PAR L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA BASILIQUE

La délibération est adoptée à la majorité

60 – DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURE EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ – AMÉNAGEMENT DE LA PLACE MALHERBE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE À SOLLICITER LA SUBVENTION

La délibération est adoptée à la majorité

61 – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE ÉCOLES PRIMAIRES / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE À SOLLICITER LA SUBVENTION

La délibération est adoptée à la majorité

62 – FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS SOCIAUX PLAÏ ET PLUS 2 RUE DE L'HÔTEL DE VILLE / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE À SOLLICITER LES AIDES

La délibération est adoptée à la majorité

63 – DÉGRÈVEMENT FACTURES D'EAU / 2^{ème} SEMESTRE 2015

La délibération est adoptée à la majorité

64 – CRÉATION D'UN COMITÉ D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUN ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La délibération est adoptée à la majorité

65 – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016 / ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

La délibération est adoptée à la majorité

66 – AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA COMMUNE ET L'OSM

La délibération est adoptée à la majorité

67 – RÉACTUALISATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La délibération est adoptée à la majorité

68 – CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE / APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES

La délibération est adoptée à la majorité

69 – AVENANT À LA CONVENTION D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT DES TRANSPORTS

La délibération est adoptée à la majorité

70 – OCTROI D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE POUR UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE / ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL BARLES

La délibération est adoptée à la majorité

71 – OCTROI D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE POUR UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE/ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL BARLES

La délibération est adoptée à la majorité

72 – AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MARTIN BIDOURÉ

La délibération est adoptée à la majorité

73 – AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA COMMUNE ET L'ASEPARG

La délibération est adoptée à la majorité

74 – AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION GARRIGUES

La délibération est adoptée à la majorité

75 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE MARIE-MADELEINE 2015/2016

La délibération est adoptée à la majorité

76 – DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRE DU 1^{er} CYCLE 2^{ème} DEGRÉ DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME ET LEURS ANNEXES ET APPROBATION DE LA CLÉ DE REPARTITION POUR L'ACTIF ET LE PASSIF

La délibération est adoptée à la majorité

77 – AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA COMMUNE ET L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE

La délibération est adoptée à la majorité

78 – FORÊT COMMUNALE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE SIGNER LA CONCESSION PLURIANNUELLE DE PATURAGE

La délibération est adoptée à la majorité